

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
REUNION DU 31 MARS 2025**

Date de la convocation : 10 mars 2024

Le trente et un mars deux mil vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Brazey-en-Plaine, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 21

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix exprimées : 24

	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE	Monsieur	Alexandre	GARNERET	Absent
	Monsieur	Gérard	TARDY	Excusé - Procuration à M. ROBIOT
	Monsieur	François	MARQUET	Excusé - Procuration à M. GRAPPIN
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Absent
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent
	Monsieur	Christian	SAUVADET	Excusé
	Monsieur	Pierre	LUCOT	Présent
	Monsieur	Pascal	VIARD	Excusé - Procuration à M. COLLARDOT
	Monsieur	Denis	PENNING	Présent
	Monsieur	Pascal	GRAPPIN	Présent
	Monsieur	André	DALLER	Présent
	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC PLAINE DIJONNAISE : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Présent
	Monsieur	Benoit	FRANET	Présent
	Monsieur	Dominique	JANIN	Excusé
	Monsieur	Florent	TUPIN	Présent
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent
	Monsieur	Dominique	CHOPPIN	Présent
	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC RIVES DE SAÔNE : Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
	Monsieur	François	PERRIN	Présent
	Monsieur	Alain	PAUTET	Présent
	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
	Titre	Prénom	Nom	Emargement
DIJON METROPOLE : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent
	Monsieur	Marien	LOVICHI	Excusé
	Monsieur	Laurent	GOBET	Excusé
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Absent
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Excusé
	Monsieur	Patrick	BAUDEMENT	Absent
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Excusé
	Monsieur	Gérard	HERMANN	Absent
	Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	Excusé
	Monsieur	Pierre	PРИБЕТИЧ	Absent
	Monsieur	Antoine	HOAREAU	Absent

Communes Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE	Titre	Prénom	Nom	Emargement
AUBIGNY EN PLAINE	Madame	Fanny	BOUVERET	Absente
BONNENCONTRE	Monsieur	François	PERRIN	Présent
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
BROIN	Monsieur			
CHARREY SUR SAONE	Monsieur	Jerôme	TOUCHARD	Présent
ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LÉVÉQUE	Présent
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Absent
SAINT USAGE	Madame	Valérie	HOSTALIER	Absente

Délégué suppléants présents : M. JOLY Pascal, FERREUX Jean Marie, COBOS Antonio, Didier LEVEQUE

Assistant : Mme BEAUNEE Jocelyne (VP CCRS), BUSQUIN Louis et BOILLIN Nicolas (SBV)

M. PENNING est secrétaire du syndicat

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 16 octobre 2024

Finances

- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Affectation de résultats 2024
- Approbation de l'appel de cotisations 2025
- Approbation du Budget Primitif 2025

12^{ème} programme de l'AERM&C

PPRE

- Fiches Actions 2025 : point d'étapesP
- Entretien hiver 24-25

Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- Travaux sur la Vouge :
 - Site de Gilly-lès-Cîteaux
 - Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)
 - Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
 - DLE et Moe (T1 et T2)
 - Echéancier de réalisation des travaux (T1)
- Point sur les démarches sur :
 - La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey
 - La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
 - La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

Zones Humides

- Travaux 2025
- ENS de la Plaine de Cîteaux : Point d'étapes

Etude prospective

- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud : Avancée de la Phase 7

Autres informations

- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- PAPI : Tille, Vouge et Ouche
- Autres informations & questions diverses

M. BOILLIN Jean Luc accueille les membres du conseil syndical et présente les excuses de M. DELEPAU, maire de Brazey-en-Plaine. Il précise inviter les délégués à partager le verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

I. Approbation du CR du 16 octobre 2024

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

a. Approbation du compte de gestion 2024

Les CG et CA 2024 montrent les résultats suivants :

CA 2024 - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	Résultat antérieur			83 668,70 €	53 342,45 €
2	Réalisé	425 694,87 €	505 732,77 €	271 915,99 €	358 262,70 €
0	Dont Op. ordre de sec. à sec.	9 944,88 €			9 944,88 €
2	RAR 2024			76 093,28 €	84 489,85 €
4	Total	425 694,87 €	505 732,77 €	431 677,97 €	442 752,55 €
	Résultat 2024		80 037,90 €		86 346,71 €

Au 31 décembre 2024, le SBV avait quatre agents :

- 1 technicien en CDD
- 2 ingénieurs titulaires de la FPT

Délibération 2025 - 02

Le COMITÉ SYNDICAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne tenue des livres comptables,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Trésorier SGC de Dijon Métropole, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

b. Approbation du compte administratif 2024

Délibération 2025 - 03

Le Président présente les résultats de l'exercice comptable 2024, à savoir :

CA 2024 - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	Résultat antérieur			83 668,70 €	53 342,45 €
2	Réalisé	425 694,87 €	505 732,77 €	271 915,99 €	358 262,70 €
0	Dont Op. ordre de sec. à sec.	9 944,88 €			9 944,88 €
2	RAR 2024			76 093,28 €	84 489,85 €
4	Total	425 694,87 €	505 732,77 €	431 677,97 €	442 752,55 €
	Résultat 2024		80 037,90 €		86 346,71 €

M. COLLARDOT se retire pour le vote du compte administratif.

M.JOLY est désigné Président de séance.

Le conseil syndical approuve et vote, le compte administratif 2024, à l'unanimité.

c. Affectation de résultats 2024

Délibération 25-04

Le comité syndical constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024.

- Un excédent de fonctionnement de : 80 037,90 €
- Un déficit reporté de : 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 80 037,90 €

- Un excédent d'investissement de : 86 346,71 €
- Un excédent des restes à réaliser de : 8 396,57 €

Soit un excédent de financement de : 94 743,28 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- RÉSULTAT d'exploitation : EXCÉDENT 80 037,90 €
- AFFECTATION en réserve (1068) : 0,00 €
- RÉSULTAT reporté en fonctionnement (002) : 80 037,90 €
- RÉSULTAT d'investissement reporté (001) : 86 346,72 €

Le comité syndical décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- Article 1068 du budget 2024 : Affectation de la somme de 53 342,46 € à la section d'investissement.

d. Approbation de l'appel de cotisations 2025

Il rappelle que depuis 2019, les modalités d'appel de cotisations se font selon la population présente sur le bassin et les compétences détenues.

Il est ainsi différencié les coûts des missions du I du L.211-7 du CE :

- GEMA (1, 2 et 8) ainsi que le coût de l'ingénierie ;
- Hors GEMAPI (7 et 11) et le coût de l'animation.

Comme cela a été évoqué en décembre 2023 et confirmer lors du vote du budget 2024, la cotisation 2025 sera identique à celle de 2024.

Le Président précise que la proposition a été transmise aux collectivités adhérentes, le **25 novembre 2024**.

M. GRAPPIN demande que les dépenses du SBV soient bien encadrées. Il faut être vigilant sur celle-ci, eu égard notamment au lancement de la démarche PAPI TVO (cf. infra).

Délibération 25-05

Sur proposition du Président et afin de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 198 000,00 € l'appel à cotisation 2025 en référence au I du L211.7 du Code de l'Environnement, selon la répartition suivante :
 - GEMA (1°, 2°, 8° et ingénierie) : 158 000,00 €
 - Hors GEMAPI (7°, 11° et animation) : 40 000,00 €

Collectivités	En référence aux statuts du 6 mars 2019				
	Appel de cotisations 2025				
	GEMA		Hors GEMAPI		Cotisation totale
	Items 1°, 2°, 8°	Ingénierie	Animation	Items 7° et 11°	
CCGCNSG	37 805,77 €	21 927,35 €	12 475,91 €	2 646,40 €	74 855,43 €
CCPD	18 472,83 €	10 714,24 €	6 096,03 €	1 293,08 €	36 576,18 €
CCRS	11 883,92 €	6 892,67 €	3 921,69 €		22 698,28 €
DM	31 837,48 €	18 465,74 €	10 506,37 €	2 228,64 €	63 038,23 €
Communes CCRS				831,88 €	831,88 €
	100 000,00 €	58 000,00 €	33 000,00 €	7 000,00 €	198 000,00 €
Appel de cotisations	51%	29%	17%	3%	100%
	Cotisation GEMA		Cotisation Hors GEMAPI		

- CHARGE le Président d'effectuer le recouvrement auprès des collectivités adhérentes en fonction des compétences détenues.

e. Approbation du Budget Primitif 2025

Le Président précise que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du bureau du 24 février 2025.

Les principales démarches à mettre en œuvre en 2025 seront :

- Les travaux de restauration sur la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux, Bessey-lès-Cîteaux / Izeure et Aubigny-en-Plaine ;
- De nombreux travaux de petite restauration d'ambition R1 sur la Varaude, le Layer, ...
- Des travaux de restauration de ZH ;
- Plusieurs études sur la NDS (élargissement de l'InterCLE, réhabilitation d'ouvrages, sensibilisation des élus, des élèves, et de la profession agricole, ...) ;
- L'actualisation des EVP BV Vouge et NDS.

Délibération 25-06

Le Président présente le budget primitif 2025, à savoir :

BP 2025 - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2024	Résultat antérieur		80 037,90 €		86 346,72 €
2025	Proposition	534 077,24 €	500 347,28 €	828 616,95 €	820 914,32 €
	Dont Op. ordre de sec. à sec.	9 476,66 €			9 476,66 €
	Total	534 077,24 €	580 385,18 €	828 616,95 €	907 261,04 €
	Résultat 2025	33 729,96 €		7 702,63 €	
BP 2025 Excédent/Déficit			46 307,94 €		78 644,09 €
RAR 2024				76 093,28 €	84 489,85 €

Le conseil syndical approuve et vote, le budget primitif 2025, à l'unanimité.

III. 12^{ème} programme de l'AERM&C

Le Président précise que les principales actions portées par le SBV, ainsi que celles pour le compte de la CLE et l'InterCLE se trouvent très largement confortées par le nouveau programme de l'AERM&C qui sera mis en œuvre jusqu'en 2030.

Voici quelques démarches et leur taux maximal d'aides :

- MAH1 Restauration des milieux aquatiques et humides dégradés

Travaux de restauration des fonctions dégradées des milieux aquatiques et humides jusqu'à 80%

- MAH2 Continuité écologique des cours d'eau

Equipement (passe à poissons, rampe, dispositif de dévalaison, rivière de contournement), jusqu'à 50% Effacement jusqu'à 80% ou 100% si l'ouvrage n'a pas d'usage économique au moment du dépôt de la demande d'aide et que le propriétaire de l'ouvrage abandonne le droit d'eau et il s'agit d'un effacement total.

- - MAH3 Préservation des milieux aquatiques et humides

Maîtrise foncière jusqu'à 80%

- MAH6 Stratégies territoriales sur les milieux aquatiques, milieux humides et milieux marins

Animation territoriale et démarches contractuelles jusqu'à 80%

- ANIM Gouvernance locale de l'eau, urbanisme, têtes de réseau et démarches participatives

Animation SAGE et des démarches contractuelles jusqu'à 70%

- COM Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau

Actions multithématiques de communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau jusqu'à 70%

- SUIV Surveillance environnementale

Dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement liées à la mise en œuvre des programmes de surveillance complémentaires à la DCE jusqu'à 70%

- ECO 4 Partage de l'eau entre les usages

Études Volumes prélevables jusqu'à 70%

Le Président précise que le taux de financement des postes se monte désormais, au maximum à 70%. Les fiches d'aides sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_127118/fr/les-aides-du-12e-programme

IV. PPRE

Le Président transmet la parole à M. BUSQUIN.

a. Entretien hiver 24-25

Pour rappel, il n'y a plus de financement sur l'entretien. Dans la mesure du possible, celui-ci sera soit couplé avec la création d'épis de diversification, soit en cas d'urgence, soit suite à des interventions antérieures du SBV.

Des photographies illustrent les interventions du SBV. Il est rappelé que dans le cadre des travaux de restauration morphologiques, le SBV s'est engagé à intervenir au minimum 3 ans après leur fin.

Quelques planches photographiques :





M. BUSQUIN évoque la présence du Castor, l' « ingénieur » des rivières sur le bassin de la Vouge et illustre cela par deux films.



M. GRAPPIN demande que cette carte lui soit diffusée. Le Président demande que celle-ci soit envoyée à toutes les communes riveraines des rivières du bassin versant.

M. BUSQUIN explique que la présence du Castor signifie souvent la baisse du nombre de ragondins dans le secteur. Le Castor aime les pentes douces et les ragondins les pentes abruptes sur les secteurs ayant été les plus historiquement rectifiés.

b. Fiches Actions 2025

M. BOILLIN Nicolas rappelle que dans le cadre des démarches de diversification, l'entretien est aidé à 80% (contre 0% par ailleurs).

M. BUSQUIN présente les travaux de l'année 2024 et celles à venir en 2025

- En 2024 :

FA2 : Reprises des épis de diversification sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine

FA4 : Reprises des épis de diversification sur la Bièvre à Echigey et Aiserey (ASA de la Bièvre)

FA15 : Finition des épis de diversification sur le Layer à Saulon-la-Chapelle

- Pour 2025 :

FA5 : Plantations de ripisylve sur le Ruisseau du Milieu à Barges/Noiron-sous-Gevrey

250 plants seront replantés suite à une destruction accidentelle par la propriétaire. Le coût sera entièrement à sa charge.

FA : Travaux de diversification sur la Vouge entre Saint-Bernard et Villebichot (1750 ml)

FA7 : Travaux de diversification sur la Varaude à Tarsul, Izeure (750 ml)

FA13 : Gestion de l'érosion de berge sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux (report de 2024)

La reprise se fera bien en même temps que les travaux de restauration morphologiques de la Vouge sur cette commune.

FA20 : Travaux de recharge granulométrique sur le Layer à Izeure et Saulon-la-Chapelle (800 ml)

FA23 : Crédit d'ouvrage de type « barrage à Castor » sur la Noire Potte à Bessey-lès-Cîteaux

FA24 : Traitement d'une érosion sur la Vouge à Villebichot (lieu-dit La Mointe sur 300 ml)

Un rendez-vous le 29 janvier 2025 a permis un accord avec l'AF le 3 février 2025. Une convention sera signée avec l'AF de Villebichot et ces travaux ne devraient se faire que sur la fin d'année 2025 ou début d'année 2026 (pour des raisons budgétaires essentiellement).

FA26 : Crédit d'un abreuvoir et plantation sur la Vouge à Saint-Bernard

V. Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

a. Travaux sur la Vouge :

o Site de Gilly-lès-Cîteaux

Les seuils ont été détruits le 15 octobre 2024. Suite à cette intervention la rivière a retrouvé un faciès plus naturel. Les travaux ne seront repris au mieux que le 8 avril (accord avec l'AAPPMA GLS)

o Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)

Les travaux de traitement de la ripisylve ont débuté [pour partie] sur la tranche 1 en décembre 2024 et à partir du 3 mars 2025 pour le reste de la tranche 1 et la totalité de la tranche 2.



Traitement de la ripisylve à Bessey-lès-Cîteaux

Les travaux de restauration proprement dit devraient débuter fin avril / début mai 2025.

o Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny

Une réunion avec les deux propriétaires (et les trois communes concernées) a été organisée sur site le 10 février 2025 et un accord écrit a été signé à la suite. Le marché de la rédaction du DLE et la Moe a été attribué au BE Artélia. Le SBV escompte que l'AP autorisant les travaux soit signé entre juin et juillet 2025, afin de pouvoir publier l'AO sur les travaux durant l'été 2025. La réalisation sur la première tranche

de travaux est envisagée à l'automne 2025, sur les 515 ml de la RD de la rivière. Deux à trois tranches seront ensuite engagés afin de restaurer la rivière sur 2 700 mètres environ.

A la suite de la question de M. GRAPPIN, M. BOILLIN Nicolas précise que les AO sont divisés ainsi :

- Rédaction du DLE sur la totalité du projet ;
- Réalisation de la Moe en tranche ferme pour 2025 et en tranche optionnelle en 2026 ;
- Réalisation des travaux en tranche ferme pour 2025 et en tranche optionnelle en 2026.

Il explique qu'ainsi il sera de la responsabilité de la nouvelle mandature (mars 2026) de décider de la poursuite des travaux pour l'étiage 2026 de la deuxième puis d'engager les démarches pour la réalisation des travaux des tranches 3 et 4.

b. Point sur les démarches :

- La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey

Des rencontres ont été organisées avec plusieurs propriétaires qui semblent être en accord avec la restauration de la Bièvre sur 2 500 ml. Il faut désormais obtenir l'accord écrit de la totalité des riverains afin d'engager la réalisation d'un projet PRO, puis les travaux (2026 ou 2027 ?)

- La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

M. BUSQUIN rappelle que sur les 2 200 ml, le SBV a obtenu l'accord des propriétaires en 2024 et qu'il prévu de les rencontrer de nouveau dans les prochaines semaines, afin de faire l'AO de l'étude Pro, dès mai ou juin 2025.

- La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

A la suite d'une interpellation d'un agriculteur local, qu'il est potentiellement envisagé de :

- Remettre dans son talweg naturel le cours d'eau (forêt) ;
- Restaurer une ZEC et une ZH dans la forêt domaniale.

Suite à un échange entre M. COLLARDOT et M. PELLETIER, il semble que la rivière ait été effectivement détournée dans les années 50 ou 60.

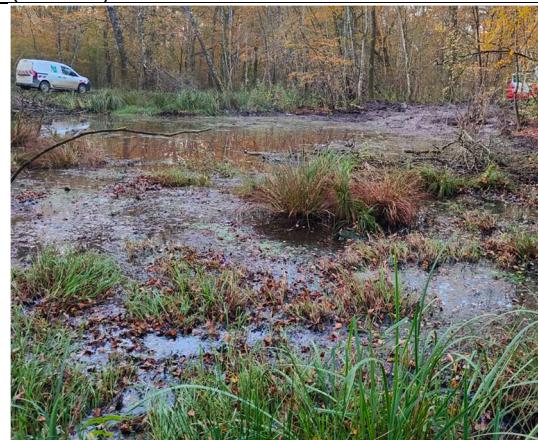
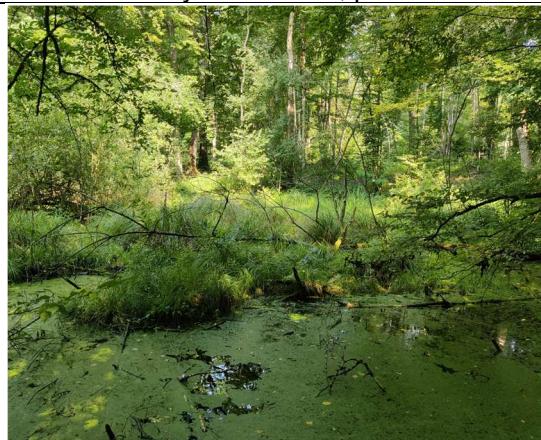
VI. Zones Humides

a. Inventaire des Zones Humides / PGSZH

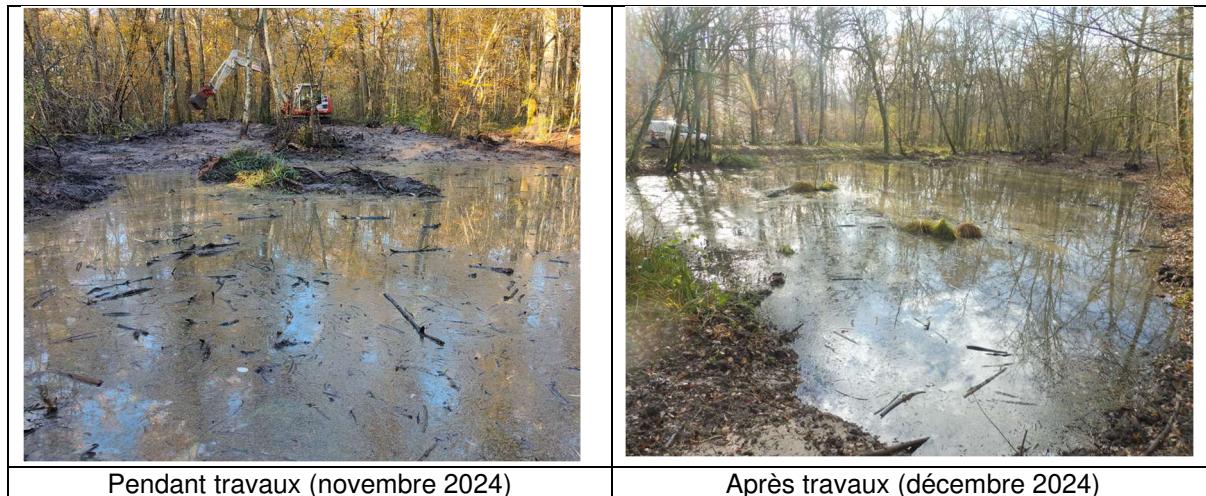
La MAJ de l'inventaire (2011) de toutes les ZH répertoriées sur le territoire du SBV est engagée et sera présenté fin 2025. Une démarche de mise en œuvre d'un PGSZH (Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides) avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) de Bourgogne-Franche-Comté est actuellement en pourparlers. Ce point n'est pour le moment pas envisagé avant 2027.

b. Premiers retours sur les Zones Humides restaurées en 2024

Mare n°1 de Gilly-lès-Cîteaux, proche de l'autoroute (250 m²)



Avant travaux



Pendant travaux (novembre 2024)

Après travaux (décembre 2024)

Les 1ers inventaires amphibiens moins de 1 an après montre la présence de plusieurs espèces dont :



Grenouille agile

Triton palmé

Mare n°2 de Gilly-lès-Cîteaux, proche de la route d'Epernay (265 m²)



Avant travaux

Pendant travaux (novembre 2024)



Après travaux (décembre 2024)

On retrouve notamment :



Triton crêté (espèce vulnérable)



Sangliers

Mare de Charrey-sur-Saône (1 300 m²)



Avant travaux



Pendant travaux (novembre 2024)



Après travaux (décembre 2024)

On y observe :



Grenouille verte (sp)



Triton alpestre

Des suivis complémentaires sont prévus tout au long de l'année et pendant encore deux ans minimum.

c. Travaux 2025

M. BUSQUIN travaille actuellement sur la possible restauration de plusieurs mares du territoire :

- FA27 : Restauration de trois mares sur la commune de Tart ;
- FA28 : Restauration d'une mare forestière à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux ;
- FA29 : Restauration de deux mares forestières à Epernay-sous-Gevrey.

Il dit qu'une analyse sur le terrain est actuellement en cours de valider ou non ces sites.

M BUSQUIN précise connaître un nombre substantiel de mares à restaurer sur le bassin versant, qui seront nécessairement inscrit dans l'inventaire qui sera remis à jour.

d. ENS de la Plaine de Cîteaux

M. BUSQUIN dit que l'ENS de la Plaine de Cîteaux a été labellisé le 25 novembre 2024 par le CD21. Suite à une réunion technique, il est envisagé, la cogestion des sites par :

- Le **SBV**, l'ONF et la CCGC&NSG sur le marais de Poulot ;
- Le **SBV** et l'ONF sur les étangs de la ferme de Saule ;
- Le **SBV** sur les mares de la Chocelle ;
- Le **SBV** et l'ONF sur la zone des Étangs de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.

M. BOILLIN Nicolas précise que le temps du poste de technicien est financé par l'AERM&C à concurrence de 70%. Il rappelle que désormais le poste de technicien n'est financé que par le biais de

démarche jugée prioritaire (restauration morphologique et de continuité écologique, zones humides principalement).

VII. Etude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Point d'étape

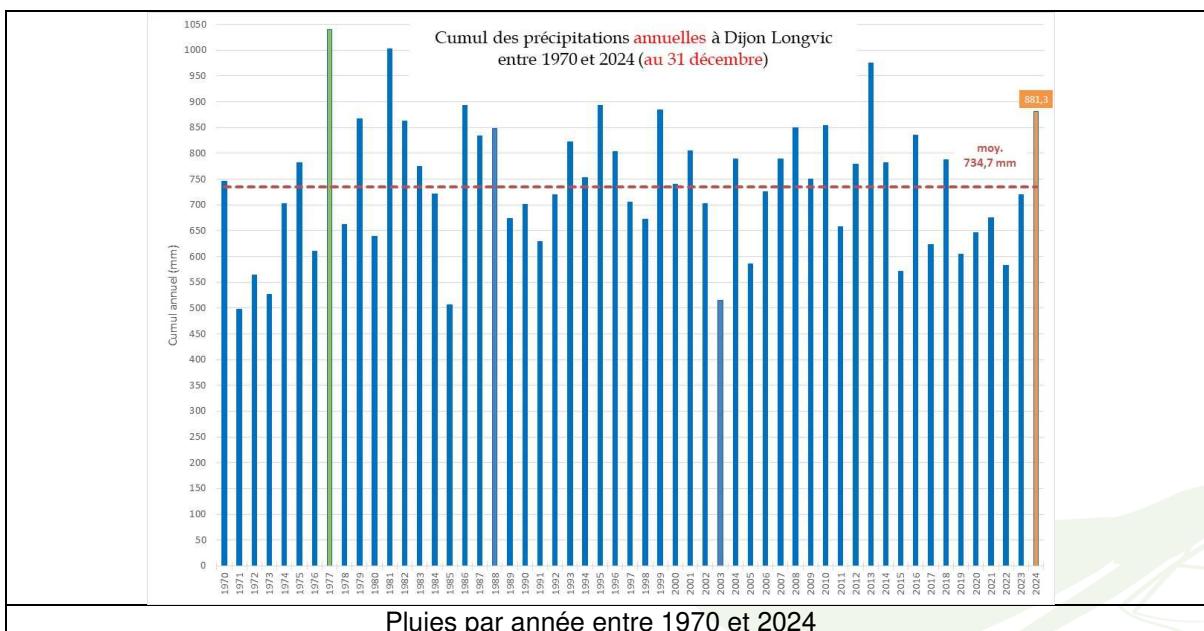
M. BOILLIN Nicolas dit que la stratégie a été adoptée en CLE de la Vouge (le 14 novembre 2024) puis en Inter CLE. Les plans d'actions (phase 7) sont en cours de rédaction et des ateliers thématiques (Agricole, Aménagement territoire, AEP, Syndicats de rivières) sont organisés **les 8 et 9 avril prochains**. Les quatre PAO (Plans d'Actions Opérationnels) seront présentés pour validation en CLE puis au SBV (rentrée 2025).

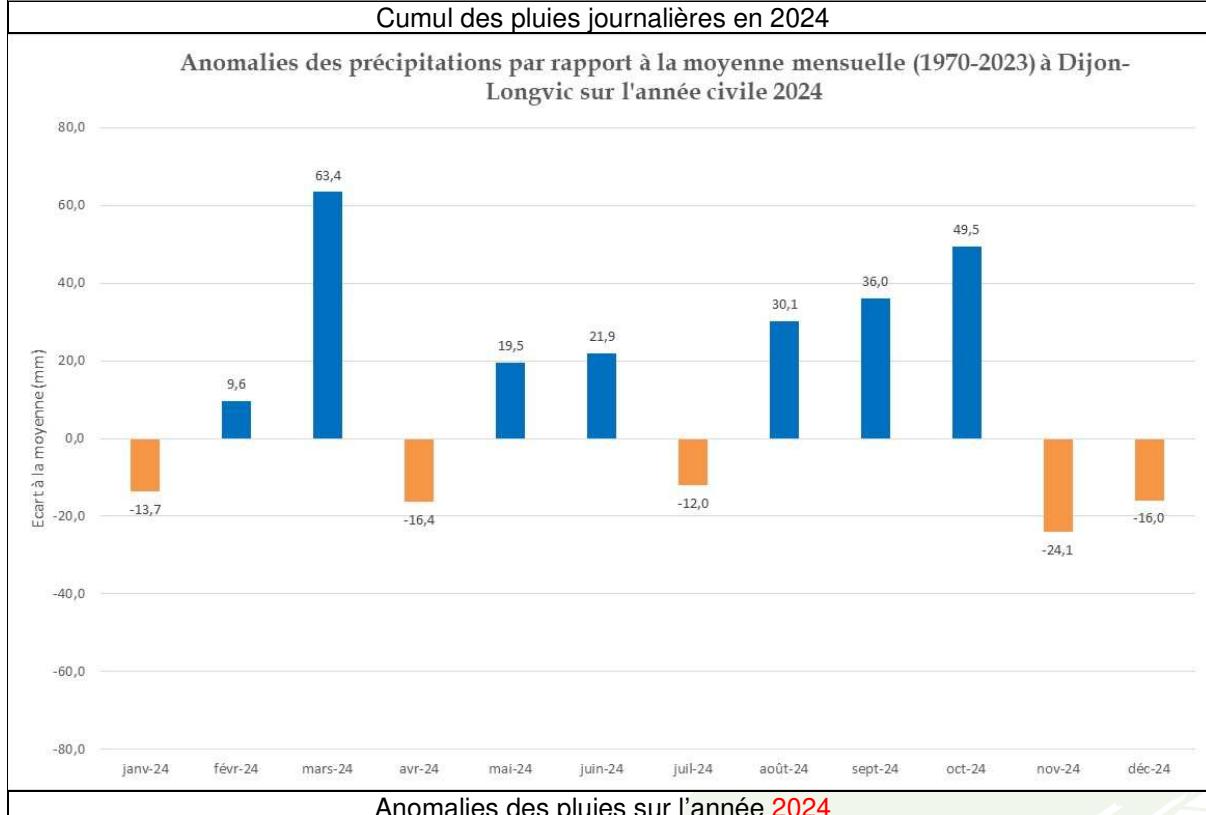
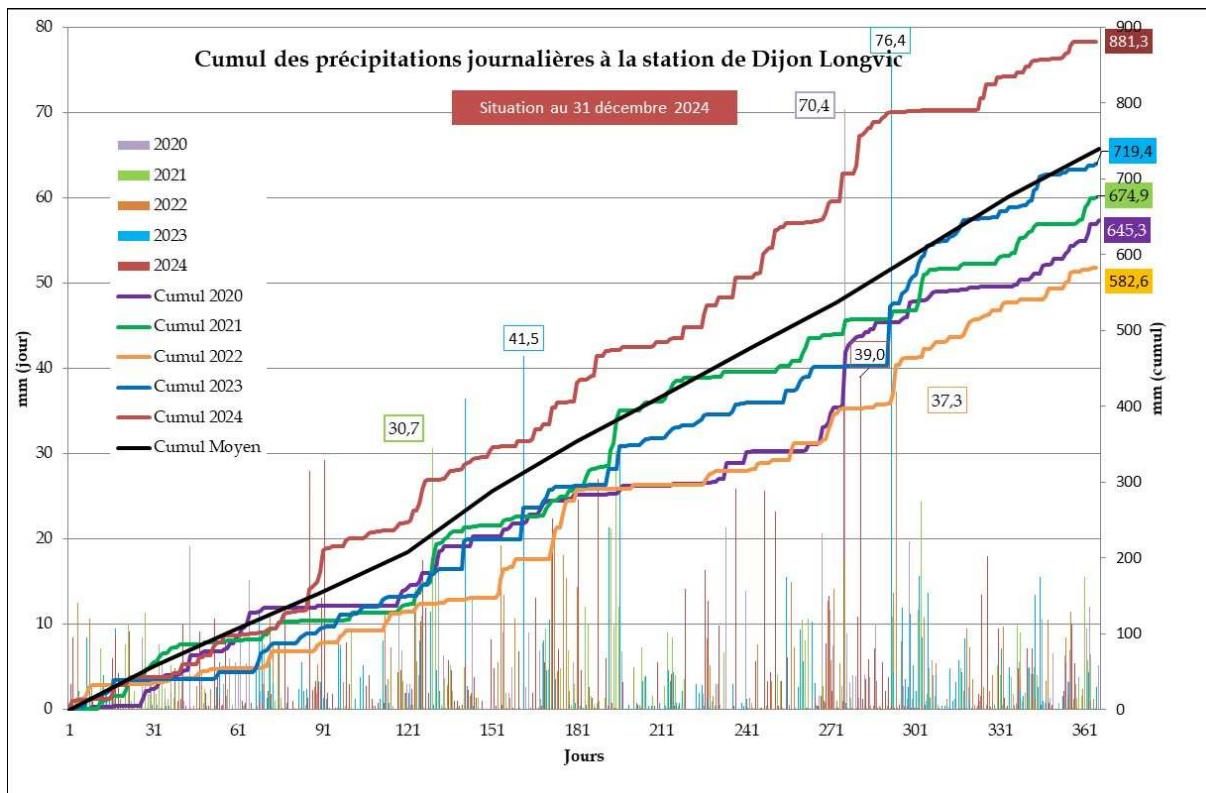
VIII. Autres informations

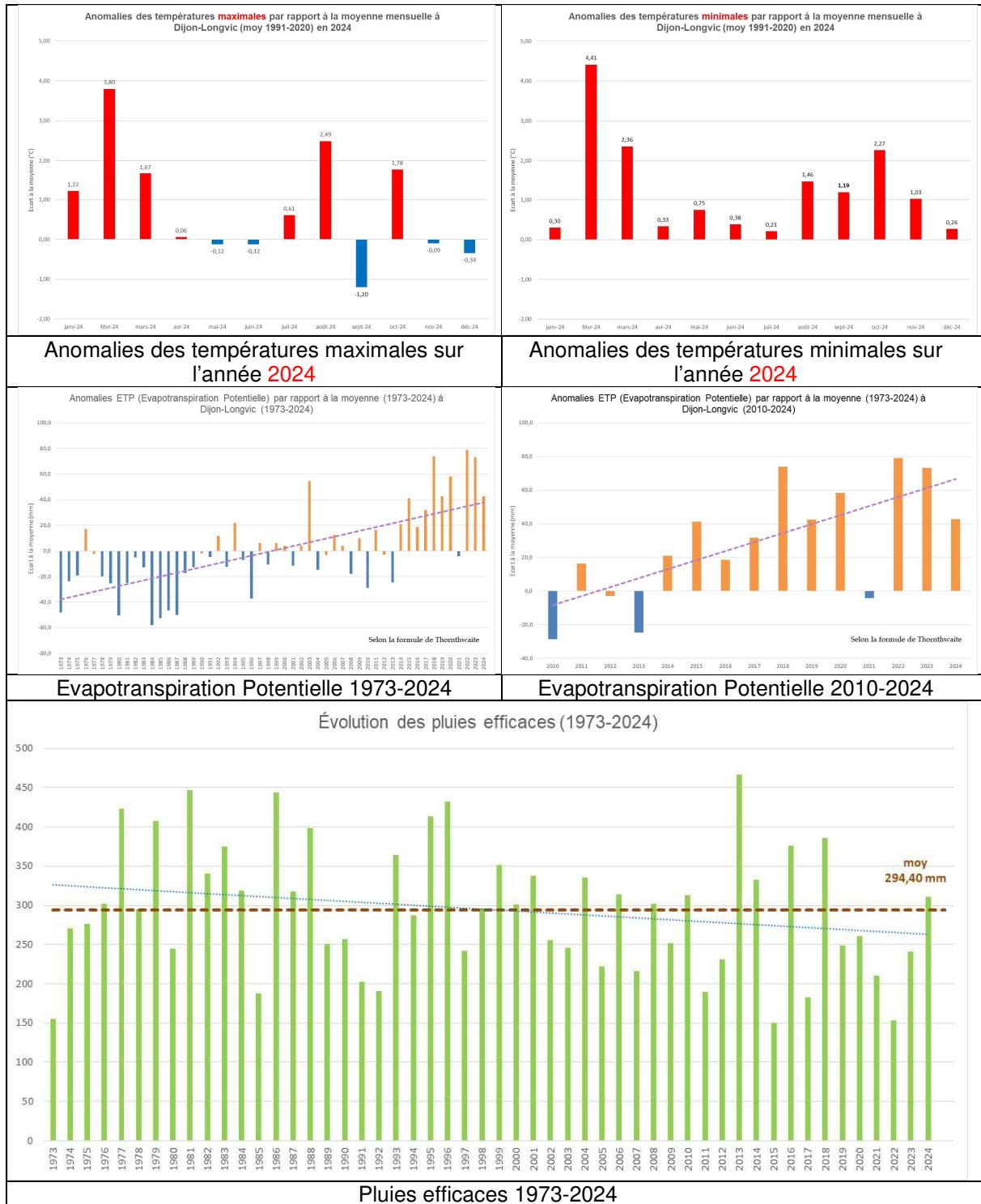
a. Climatologie, piézométrie et hydrologie

M. BOILLIN Nicolas présente les données 2024 :

- L'année a été excédentaire. Il s'agit d'une première depuis 2018 ;
- Il a plu **881,3 mm** soit 20% de plus que la moyenne annuelle (734,7 mm) constatée entre 1970 et 2023 à la station de Dijon-Longvic.
- 6 années (depuis 1970) sont plus pluvieuses notamment :
 - o 1977 : 1 040,8 mm ;
 - o 1981 : 1 002,2 mm ;
 - o 2013 : 974,5 mm,
- Sur l'année hydrologique (septembre 2023 – août 2024), l'excédent est encore plus marqué et se monte à 156,4 mm ;
- En 2024, il a eu 5 mois à plus de 90 mm, dont 2 à plus de 100 mm :
 - o Mars = 112,9 mm ;
 - o Octobre = 119,9 mm.
- Sur l'année glissante comprise entre le 18 octobre 2023 et le 17 octobre 2024, il est tombé 1 052,8 mm ;
- Les températures minimales et maximales sont restées au-dessus des normales ; particulièrement les minimales ;
- Toutefois les pluies efficaces n'ont été que de 20 mm de plus que la moyenne ;
- L'hydrologie des rivières et le niveau des nappes ont été soutenus durant l'été 2024.



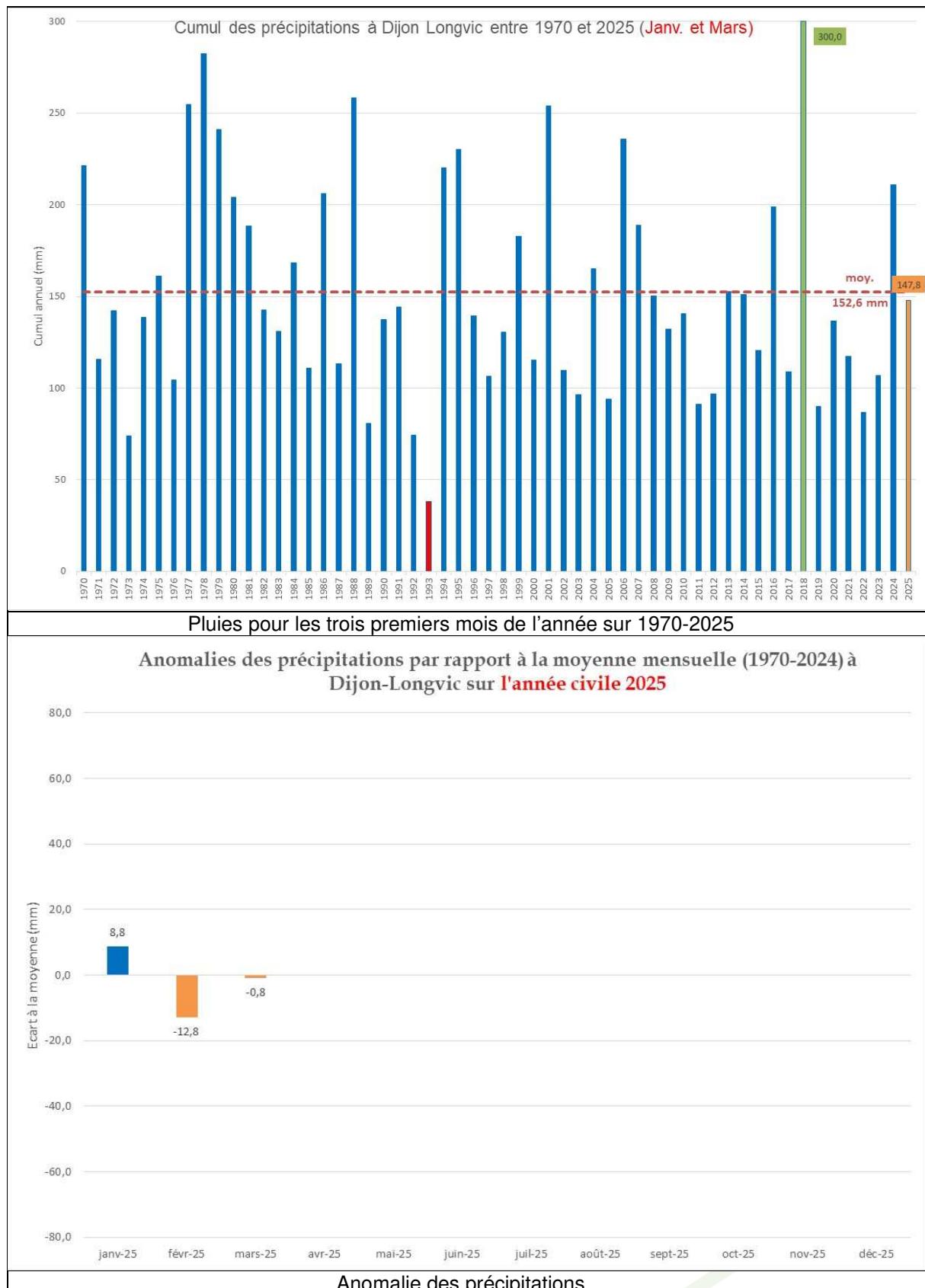


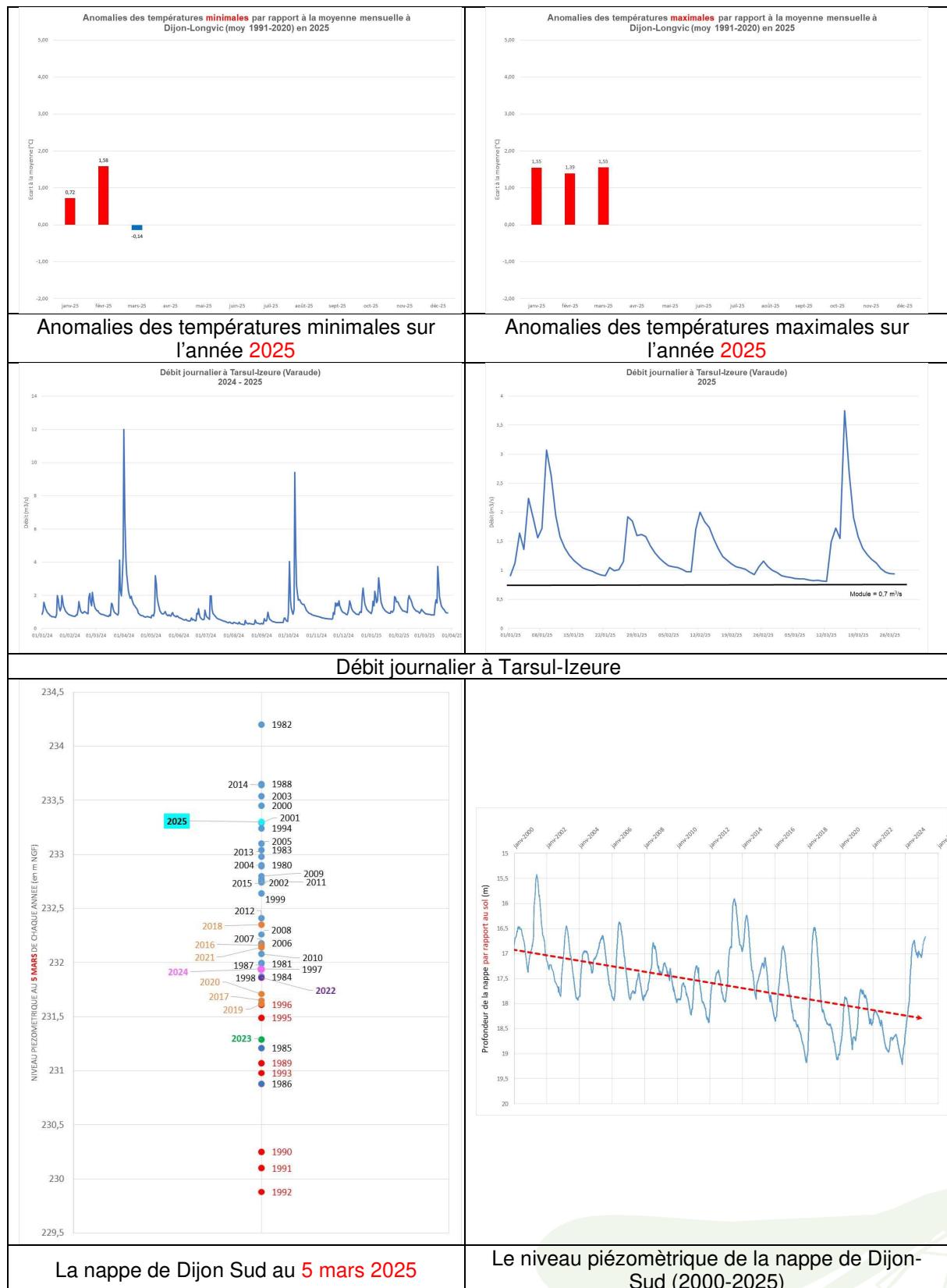


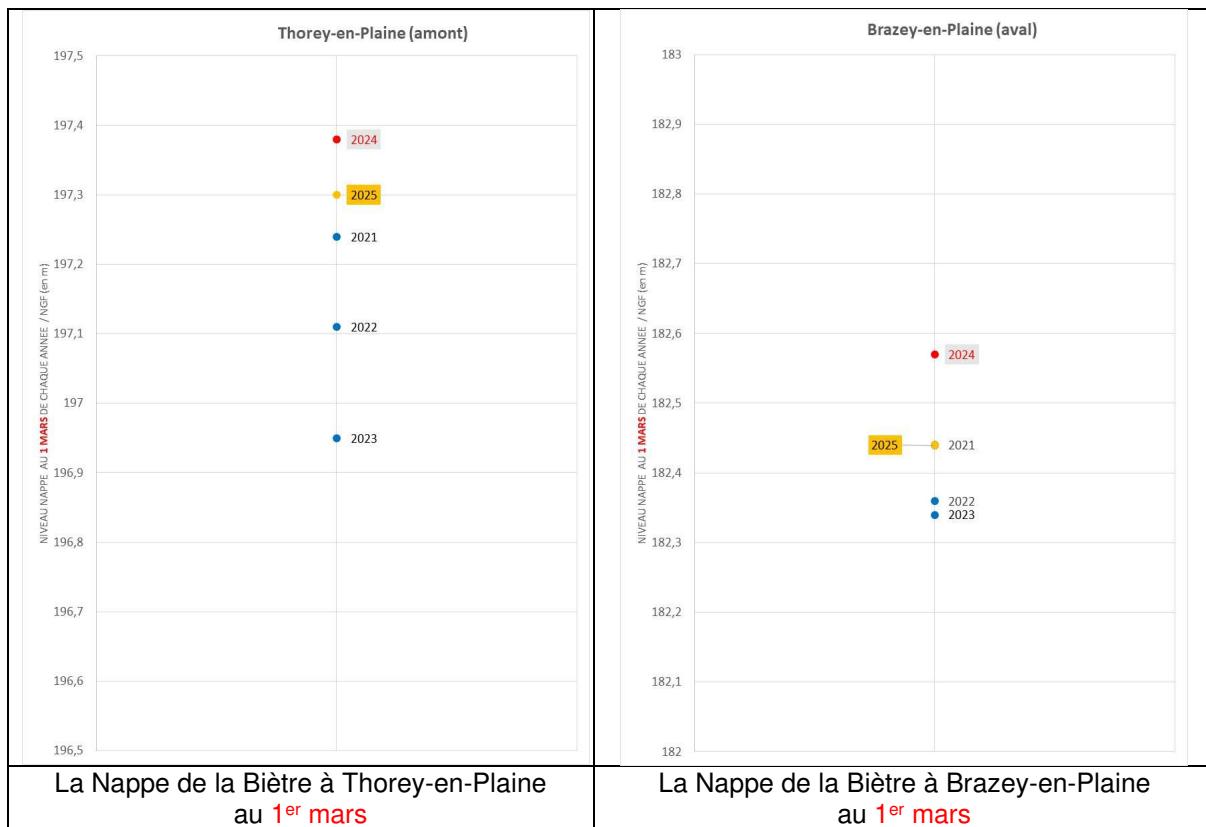
Quelques chiffres sur 2025 :

- Il a plu **147,8 mm** depuis le début de l'année 2025 pour une moyenne de 152,6 mm ;
- Les températures sont plus hautes que les moyennes depuis le début de l'année surtout pour les maximales (~ 1,5°C) ;
- Les niveaux des nappes sont au-dessus des moyennes :
 - o Au 21 mars 2025, la NDS n'est remontée que de 0,42 m en 172 jours (moy. de 1.11 m). Toutefois sachant qu'elle s'est bien rechargée en 2024, il est plus que probable qu'il n'y aura pas de baisse de débit significatif de la Cent Fonts durant l'été 2025 ;
 - o Au 5 mars 2025, le niveau de la NDS est **plus haut que 40 années** mais seulement plus bas que 5 années (1982, 1988, 2000, 2003 et 2014). 2025 est 1,11 m au-dessus de la moyenne ;

- Les débits des rivières sont actuellement soutenus.







La tendance climatique à trois mois (avril 2025 – juin 2025) semble montrer une période nettement plus chaude que les moyennes interannuelles.

b. PAPI : Tille, Vouge et Ouche

M. BOILLIN Nicolas rappelle que le SBV portera (au titre de l'axe 6) trois démarches :

- Mise à jour de l'état des Zones Humides du bassin de la Vouge ;
- Deux études de restaurations de ZEC_ZH sur Saint-Nicolas-lès-Cîteaux/Gerland (2025) et Esbarres/Brazey-en-Plain (2026)

Une première version du PEP (Programme d'Études Préalable) a été déposée le 20 décembre 2024. Il devrait être validée en avril 2025.

Un Cotech sur l'étude Saint-Nicolas-lès-Cîteaux/Gerland sera créé prochainement afin d'encadrer (dans un premier temps) la rédaction du CCTP puis de suivre l'étude en tant que tel.

Le Président regrette que pour le moment il est difficile d'avoir un relai avec l'ONF qui sera l'interlocuteur primordial pour la mise en œuvre de la démarche sur Saint-Nicolas-lès-Cîteaux / Gerland.

c. Autres informations & questions diverses

- L'ouverture totale de la vanne latérale du Pont Aqueduc a eu lieu entre le 27 janvier et le 24 février. Le fond du canal s'est nettoyé sur une vingtaine de mètres uniquement en amont mais pas du tout en aval. Une réflexion est en cours par la CCGC&NSG.
- Concernant le Moulin Civri à Gilly-lès-Cîteaux, plusieurs rendez-vous et points téléphoniques, avec le Sous-Préfet, ont été organisés depuis octobre 2024. Les propriétaires ne semblent pas conscients des conséquences sur les débordements de la rivière sur les propriétés adjacentes. Conformément à son engagement le SBV a rédigé un DLE pour le compte des propriétaires afin qu'ils puissent retirer le tuf et la Renouée qui freinent le bon écoulement de l'eau dans leur bief. A ce jour, il n'y a pas de suite.
- La réalisation de pêches d'inventaire par la fédération de pêche de Côte d'Or, durant l'été 2025, visant à comparer l'évolution de la population piscicole sur des sites sur lesquels est intervenu le SBV récemment :
 - o La Cent Fonts à Saulon-la-Rue / Fénay (n+3 / W 2022)
 - o Le Layer à Saulon-la-Chapelle (n+1 / W 2024 et pêche inventaire avant W 2025)
 - o La Bièvre à Echigey (n+2 / W 2023)

- L'actualisation des EVP BVV et NDS : Un Cotech se réunira le 14 avril afin de répondre aux demandes de modification du CCTP par la CA21.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h10.



Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com